



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 21 octobre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	18

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 octobre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-sept octobre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2022/88 – SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le site officiel de la commune a été mis en place en 2020. Celui-ci a pour adresse : www.roumare.fr.

La commune gère l'intégralité de ce site et ne peut répondre d'aucun autre site internet. Toutes les informations contenues dans d'autres sites internet que www.roumare.fr ne peuvent être ni garanties ni cautionnées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du fait que le site officiel de la commune de Roumare est www.roumare.fr.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

